

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

COLLEGE PAYS

Bureau syndical du mardi 6 décembre 2022

REFERENCE DELIBERATION	OBJET	DELIBERE
20221206_01	Signature convention de partenariat « Bienvenue à la Ferme 72 »	A l'unanimité
20221206_02	Validation de la dernière version du dossier de candidature LEADER du Pays du Mans pour 2023-2027	A l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 6 décembre 2022

COLLEGE PAYS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à midi trente, le bureau syndical du Pays du Mans s'est réuni au Mans, salle du rez de chaussée au Pays du Mans, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane, Président.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes Christine POUPINEAU, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL — 5 présents et 5 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET — 3 présents et 3 voix.

Pour OBB : M. Dominique COVEMAERKER — 1 présent et 1 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET — 2 présents et 2 voix.

Pour 4 CPS : Mme Valérie RADOU, M. Stéphane BRUNET — 2 présents et 2 voix.

Elus excusés :

Pour CDG72 : Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Nathalie DUPONT, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Fabienne LAGARDE, MM. Christophe COUNIL, Laurent PARIS.

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT, M. Sébastien GOUHIER.

Pour SEM : M. Guy FOURMY.

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 072-200078426-20221206-20221206_1-DE

SLOW

BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2022

N°20221206_1

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN, Vice-Présidente en charge des finances

OBJET : « Bienvenue à la ferme 72 » _ Signature de la convention de partenariat

Madame la Vice-Présidente rappelle le bureau du 6 septembre dernier au cours duquel Monsieur le Président en l'absence de Madame Isabelle LEBALLEUR (excusée), a évoqué le quatrième « marché fermier » annuel organisé le dimanche 16 octobre sur le site de « La Futaie » à Rouillon.

Elle rappelle également la convention évoquée afin de formaliser le partenariat entre l'association « Bienvenue à la Ferme 72 » et le Pays du Mans, établi comme suit :

- Subvention de soutien à l'organisation à hauteur de 250 €,
- Présence du Pays du Mans le jour de l'évènement dans l'espace « Manger local en Pays du Mans »,
- Logo du Pays du Mans sur l'affiche,
- Relais sur les réseaux sociaux du Pays du Mans.

Au regard de ces éléments, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée présente, de :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention notamment pour le versement de la subvention de soutien de 250 €.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du mardi 6 décembre 2022

COLLEGE PAYS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à midi trente, le bureau syndical du Pays du Mans s'est réuni au Mans, salle du rez de chaussée au Pays du Mans, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane, Président.

Etaient présents :

Pour LMM : Mmes Christine POUPINEAU, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Joël LE BOLU, Stéphane LE FOLL — 5 présents et 5 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET — 3 présents et 3 voix.

Pour OBB : M. Dominique COVEMAERKER — 1 présent et 1 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Nicolas ROUANET — 2 présents et 2 voix.

Pour 4 CPS : Mme Valérie RADOU, M. Stéphane BRUNET — 2 présents et 2 voix.

Elus excusés :

Pour CDG72 : Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Nathalie DUPONT, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Fabienne LAGARDE, MM. Christophe COUNIL, Laurent PARIS.

Pour OBB : Mme Nathalie DUPONT, M. Sébastien GOUHIER.

Pour SEM : M. Guy FOURMY.

Madame Véronique CANTIN est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 072-200078426-20221206-20221206_2-DE

BUREAU SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 décembre 2022

20221206_2

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN

OBJET : Validation de la dernière version du dossier de candidature LEADER du Pays du Mans pour 2023-2027

Le comité syndical réunit le 19 octobre dernier, a autorisé le bureau syndical à voter la dernière version du dossier de candidature du Pays du Mans pour être structure porteuse d'un Groupe d'Action Local (GAL) pour la programmation LEADER 2023-2027.

La stratégie retenue par le comité syndical ainsi que par le comité de programmation LEADER réunit le 20 octobre 2022 est la stratégie suivante :

Axe 1 : Transition énergétique et environnementale

- Fiche action 1 – Bâtiments et éclairage public
- Fiche action 2 – Energies renouvelables
- Fiche action 3 – Appropriation des enjeux climatiques et environnementaux

Axe 2 : Mobilité et attractivité du territoire

- Fiche action 4 – Mobilité
- Fiche action 5 – attraction et promotion du territoire
- Fiche action 6 – Développement numérique et innovation

Axe 3 : Valorisation des ressources et richesses du territoire

- Fiche action 7 – Biodiversité
- Fiche action 8 – Alimentation et agriculture
- Fiche action 9 - Economie circulaire

Au regard de ces éléments, Il est proposé au bureau syndical de :

- VALIDER la stratégie LEADER du Pays du Mans pour 2023-2027,
- VALIDER la candidature du Pays du Mans à l'appel à candidatures régional dans le cadre d'un nouveau programme européen LEADER pour la période 2023-2027,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) au titre de l'opération 19.1 (soutien préparatoire) du Programme de Développement Rural Régional des Pays de la Loire 2014-2020 pour financer les postes d'animatrice LEADER, affectée à temps plein sur l'animation et la gestion du programme LEADER et de chargé de mission Plan climat tous deux chargés de préparer le dossier (administratif et technique) de candidature susvisé selon le plan de financement suivant :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15-17 Rue Gougeard, CS51529,
72015 LE MANS Cedex 2

02 43 51 23 23

contact@paysdumans.fr



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 072-200078426-20221206-20221206_2-DE

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	
Frais salariaux et frais de structure (forfait de 15%) : 10 mois (du 1er février 2021 au 30 novembre 2022)	18 410,65 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	
		Département	
		Concours FEADER sollicité (80%)	14 728,52 €
		Autofinancement (pays) (20%)	3 682,13 €
TOTAL EMPLOI	18 410,65 €	TOTAL RESSOURCES	18 410,65 €

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15-17 Rue Gougeard, CS51529,
72015 LE MANS Cedex 2

02 43 51 23 23

contact@paysdumans.fr



@paysdumans